

# Le déconfinement de A à Z

<b>Bars</b>	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.	<b>Musées (grands)</b>	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.
<b>Bibliothèques</b>	Réouverture le 11 mai.	<b>Parcs et jardins</b>	Réouverture le 11 mai uniquement dans les départements "verts".
<b>Cafés</b>	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.	<b>Plages</b>	Restent fermées. Décision pour le 2 juin
<b>Centres commerciaux (&gt; 40 000 m<sup>2</sup>)</b>	Possibilité de poursuite de la fermeture, décision du préfet.	<b>Rassemblements</b>	Autorisés le 11 mai, 10 personnes maximum.
<b>Cérémonies religieuses</b>	Pas avant le 2 juin.	<b>Restaurants</b>	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.
<b>Cérémonies d'inhumation</b>	Déjà possibles, limitées à 20 personnes.	<b>Salles de concert</b>	Restent fermées. Décision pour le 2 juin.
<b>Chômage partiel</b>	Prolongé jusqu'au 1er juin.	<b>Salles des fêtes/ polyvalentes</b>	Restent fermées. Décision pour le 2 juin.
<b>Cimetières</b>	Ouverture au public le 11 mai.	<b>Sport (individuel en plein air)</b>	Autorisé le 11 mai.
<b>Cinémas</b>	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.	<b>Sport (lieux couverts, collectifs et de contact)</b>	Restent interdits, décision le 2 juin.
<b>Collèges</b>	Réouverture progressive à partir du 18 mai.	<b>Sport (compétitions professionnelles)</b>	Fin de la saison, reprise en septembre au plus tôt.
<b>Commerces</b>	Réouverture le 11 mai	<b>Taxis</b>	Déjà autorisés. Masque obligatoire en l'absence de séparation plexiglas.
<b>Crèches</b>	Réouverture le 11 mai.	<b>Théâtres</b>	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.
<b>Écoles élémentaires</b>	Réouverture le 11 mai.	<b>Transports scolaires</b>	Reprennent le 11 mai, mesures barrières obligatoires.
<b>Festivals</b>	Plus de 5 000 personnes : interdits jusqu'en septembre.	<b>Transports (locaux)</b>	Reprennent le 11 mai, mesures barrières obligatoires.
<b>Grands événements</b>	Plus de 5 000 personnes : interdits jusqu'en septembre.	<b>Transports (&gt; 100 km)</b>	Interdits sauf motif impérieux familial ou professionnel.
<b>Lieux de culte</b>	Déjà autorisés.	<b>Universités</b>	Fermées jusqu'en septembre.
<b>Lycées</b>	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.	<b>Vacances (organisation)</b>	Décision pour le 2 juin.
<b>Marchés</b>	Ouverture de droit dès le 11 mai, possibilité d'interdiction par le maire ou le préfet.	<b>VTC</b>	Déjà autorisés. Masque obligatoire en l'absence de séparation plexiglas.
<b>Mariages</b>	Reportés sauf urgence.		
<b>Maternelles</b>	Réouverture le 11 mai.		
<b>Médiathèques</b>	Réouverture le 11 mai.		
<b>Musées (petits)</b>	Réouverture le 11 mai.		